

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 janvier 2009, à 20 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaient présents : Mme Maité LUBERRIAGA, Mr DI FABIO Joël, Mme Josiane PERY, Mrs Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECUCU, Adjoint, Pierre HERRADOR, Mme Marie-Christine BURUCOA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mmes Marie-Claire ÇUBURU, Françoise HARRIAGUE, Mrs Laurent JUHEL, Joël LURO, Francis GELLIE, Léopold ESTACHY,

Absente excusée : Mme Marie-Jo PAULORENA,

Absents : Mme Martine PLAZE, Mr Miguel TONIUT.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claire ÇUBURU.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

### EXTENSION ECOLE - CONSTRUCTION CRECHE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire pour l'extension de l'école et la construction de la crèche a été signé. L'affichage sur le terrain sera constaté par un huissier.

L'avis public à concurrence sera transmis prochainement pour publication afin que les entreprises soient informées.

### demande subvention DGE pour la cantine

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation chiffrée concernant la construction de la cantine qui s'élève à..... 352 000 € H.T.

- TVA 19,6 %..... 68 992 €

- **TOTAL TTC**..... 420 992 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les modalités de financement :

Subvention D.G.E. 35 %..... 352 000 x 35 %..... 123 200 €

Solde payé sur emprunt soit... 228 800 (352 000 - 123 200) + 68 992.00.. 297 792 €

**COUT GLOBAL**..... 420 992 € T.T.C.

Le Conseil Municipal demande que le montant maximal DGE soit attribué à la Commune pour l'aider à construire la cantine.

### demande subvention réserves parlementaires pour le PREAU

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation chiffrée de la construction du préau qui s'élève à..... 50 000 € H.T.

- TVA 19,6 %..... 9 800 €

- **TOTAL TTC**..... 59 800 €.

Il précise au Conseil Municipal qu'une subvention va être sollicitée dans le cadre des réserves parlementaires afin de financer ce projet dont le solde serait payé par emprunt.

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le montant maximum de subvention dans le cadre des réserves parlementaires soit versée pour aider la commune à construire la cantine.

Demande subvention aux Sénateurs pour l'ensemble de la construction : extension école - construction crèche

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation chiffrée concernant l'extension de l'école et la construction de la crèche qui s'élève à..... 2 301 300.00 € H.T.  
- TVA 19,6 %..... 451 054.80 €  
- **TOTAL TTC**..... 2 752 354.80 € T.T.C.

Il précise au Conseil Municipal qu'une subvention va être sollicitée auprès des Sénateurs afin de financer ce projet dont le solde serait payé par emprunt.

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le montant maximum de subvention auprès des Sénateurs pour l'ensemble de la construction.

LAVOIR

Le Maire informe le Conseil Municipal que le lavoir, situé au chemin Iturraldeia, devrait être rénové cette année par les compagnons en chantier de réinsertion.

Cette restauration prévue depuis quelques années est réalisée en concertation avec le Syndicat Nive-Nivelle, la Mission Locale, l'Institut Culturel et la F.D.R.

TRANSFORMATION d'un poste d'adjoint TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint TECHNIQUE 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des besoins de la Collectivité et pour permettre les évolutions de carrières, il convient de transformer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE « SANTE SECURITE AU TRAVAIL » POUR LA PRESTATION MEDECINE PREVENTIVE du centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la surveillance médicale du personnel territorial est obligatoire. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques gère un service de médecine professionnelle auquel le Maire propose d'adhérer pour le personnel de la Commune.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

COURSE CYCLISTE

Le championnat aquitaine de cyclisme aura lieu le 12 juillet 2009 sur la Commune d'AHETZE.

Trois courses sont programmées dont deux identiques à celles de l'année dernière et une plus longue.

La circulation des véhicules se fera dans le sens de la course.

Le Conseil Municipal va proposer la date du 5 juillet au lieu du 12.

Questions diverses

**BUDGET 2009**

La commission des finances commencera à préparer le budget lors de sa prochaine réunion puis rapportera les propositions au Conseil Municipal.

Afin de récupérer la T.V.A. par anticipation, une convention doit être signée avec la Sous-Préfecture.

**TRINQUET**

Afin d'anticiper le fonctionnement 2009-2010 du trinquet, la Commission des Associations organise une réunion avec tous les utilisateurs le 6 février 2009 à 19 h.

**ANIMATION DU VILLAGE**

La Commission des Associations fait appel aux associations du village, aux élus pour réfléchir sur la planification des animations du village

### **TEMPETE**

Le Maire remercie les employés municipaux, les conseillers municipaux, les bénévoles qui se sont impliqués pour porter de l'aide aux sinistrés, dégager les voies communales et accès rendus impraticables suite à la tempête du samedi 24 janvier dernier.

Hormis, le chemin de Laharraga, particulièrement touché par les chutes d'arbres, l'ensemble de la voirie était praticable le soir-même.

Il déplore que des foyers des chemins Arrakotenea et Basoa n'ont, à ce jour, toujours pas d'électricité ni de téléphone. Il souhaite que les élus continuent à passer chez eux.

### **VOIRIE**

Mr GELLIE, suite à la réfection des routes, demande si une limitation de tonnage pour les camions existe. Mr GOYHETCHE l'informe que les camions de plus de 7.5 tonnes sont interdits sauf pour desservir Zaluaga.

Il sera demandé aux propriétaires de la Commune d'élaguer leurs arbres afin d'éviter les destructions des câbles électriques et téléphoniques (cette demande sera insérée dans le prochain bulletin municipal).

### **SORO HANDIA**

Des demandes de devis sont en cours concernant l'aménagement de l'esplanade de Soro-Handia.

### **CRAPA**

Mr TRECUCU demande que l'accès au parcours CRAPA soit amélioré et que les fossés soient curés.

### **DEFIBRILLATEUR**

Le coût d'un défibrillateur est de 1 300 € T.T.C. Il en faudrait deux. La formation serait assurée par les Pompiers.

### **SONO**

Des devis ont été demandés pour l'achat d'une sono.

### **STAGE URBANISME**

Des stages d'urbanismes sont proposés aux élus. Les intéressés doivent s'inscrire.

### **L.G.V.**

Le Maire informe que la Commune d'AHETZE tient une position identique à toutes les autres Communes de la Communauté de Communes Sud Pays-Basque, à savoir la réalisation d'une étude indépendante et impartiale sur les capacités réelles des voies existantes.